

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Jean-Luc ESTOURNES,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 40 titulaires, 1 délégué suppléant et 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT, Christine CABON à Maryse ARTIGAU, Elisabeth MIQUEU à Marie-Annie FOURNIER,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Cédric PUCHEU,

RAPPORT N° 250410-53-FIN-

**PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE TECHNIQUE
ET DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

L. BENOIT et P. CASABONNE exposent :**Rôle / objectif du pôle :**

> Services techniques :

- En charge du maintien en bon état de fonctionnement et d'entretien des bâtiments et équipements communautaires.
- Support technique à l'ensemble des services de la CCHB dans la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre de travaux neufs ou d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux d'aménagement, d'embellissement.... Assistance technique aux communes, notamment pour la réalisation de travaux de premier niveau (espaces verts en particulier).
- Lien technique avec l'aérodrome dont la gestion a été confiée par la CCHB à l'Aéroclub d'Oloron Sainte-Marie.
- En lien avec le pôle social, gestion technique des aires d'accueil des gens du voyage dont la régie de recette de l'aire de grand passage

> Piscines :

- Exploitation des piscines intercommunales (situées à Oloron Sainte-Marie et Lanne-en-Barétous).

> Services Environnement :

- Coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire de la CCHB : mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dont notamment les objectifs Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)
- Gestion des déchets ménagers et assimilés (SICTOM)
- Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC)
- Participation à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence portée, d'une part sur le bassin du gave d'Oloron, par le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs Affluents (SMGOAO), et d'autre part, sur le bassin versant du gave de Pau, par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)

BP 2025 sur le budget général, en section de fonctionnement

LIBELLES	Services techniques	Piscine Oloron	Piscine Lanne	Environnement	Environnement rivières	Equipements sportifs
Fonctionnement DEPENSES	898 157,77 €	847 122,11 €	49 900 €	196 080,85 €	383 000 €	27 840 €
Fonctionnement RECETTES	105 600 €	134 500 €	26 200 €		381 336 €	

1. Services techniques :

Les services techniques de la CCHB ont la charge du maintien en bon état d'usage et de fonctionnement des bâtiments et espaces communautaires :

- Près d'une 60aine de bâtiments de natures diverses : bâtiments administratifs / bureaux, bâtiments techniques, bâtiments d'entreprises, logements / hébergements, crèches, écoles, salles de spectacle, musées, médiathèque, piscines, station de ski, aérodrome, ...
- Une 30aine d'autres espaces et équipements communautaires nécessitant une gestion VRD (Voies et Réseaux Divers) : zones d'activités économiques, déchèteries, aires d'accueil des gens du voyage, ...

Les services techniques se composent de 17 agents répartis comme suit :

- Le service technique opérationnel est composé de 12 agents répartis sur plusieurs sites:

- 1 chef de service basé au PTI,
- 7 agents aux ST Oloron (dont 1 référent avec expérience en maçonnerie, 1 électricien, 1 électromécanicien en temps partagé avec la piscine et 4 agents polyvalents) : réalisation de travaux de premier niveau sur les bâtiments, entretien/création espaces verts, fabrication et mise en œuvre de mobiliers divers, apports logistiques et techniques lors d'évènements, ...
- 3 agents aux ST Josbaig (dont 1 référent) : prépondérance des travaux d'espaces verts, entretien VRD
- 1 agent polyvalent aux ST Aspe
- Des renforts saisonniers complètent le service pendant la période de tonte.
- La section ingénierie compte 2 agents, sous la direction de la cheffe de pôle : gère dans toutes leurs composantes, les travaux d'adaptation aux nouveaux besoins : construction, extension ou réhabilitation, travaux de rénovation énergétique, travaux d'aménagement, d'embellissement...
- Un médiateur / référent Gens du voyage dont les missions sont précisées dans la note de présentation de la politique sociale.
- Un support administratif (gestion comptable et agent d'accueil PTI) est assuré par 3 agents en temps partagé avec d'autres services (1,8 ETP).

Concernant la section de fonctionnement sur les fonctions transversales du budget général, gérées par les ST, l'évolution des charges est la suivante :

- Eau, assainissement (67 K€) : consommations prévisionnelles stables voire en baisse à l'AGP avec la mise en œuvre des bornes de prépaiement des fluides.
- Energie (478 K€) : cette année 2025, la CCHB bénéficie d'une baisse conséquente du coût du KWh d'électricité ; -15 % pour les contrats < 36 KVA et - 21 % pour les contrats > 36 KVA. Le prix du gaz reste stable. Cette baisse des coûts sera globalement neutralisée par une surconsommation à la piscine d'Oloron (qui représente plus d'un tiers de la consommation énergétique totale de la CCHB) du fait de problématiques diverses à régler en 2025 (bac tampon fuyard, réglages à améliorer sur la régulation).
- Contrat d'exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) : le coût du nouveau marché (~39K€/an sur le budget général) a augmenté de 55 % par rapport au précédent que nous avons avec InterEnergies depuis 6 ans.
- Contrôles réglementaires (~6K€/an sur le budget général), de maintenance extincteurs et défibrillateurs (~6.5K€/an sur le budget général) : les coûts sont globalement en nette augmentation en 2025 du fait d'un renouvellement des marchés.
- Travaux, réalisés en régie (63K€) ou par des prestataires (35K€) : les dépenses prévisionnelles pour permettre les menus travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration sur le patrimoine intercommunal sont stables.

Concernant la section de fonctionnement de l'antenne ST du budget général :

- La principale évolution en dépenses concerne une éventuelle location d'un local (estimée à 700 €/mois) pour permettre d'entreposer des équipements et matériels de sorte à désengorger (et par la même de rendre plus sécuritaire) le PTI ainsi que d'autres bâtiments le nécessitant.
- L'essentiel des recettes des services techniques proviennent de leurs mises à disposition auprès des communes membres de la CCHB ainsi qu'auprès des groupements de communes (actuellement le Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Equipements de Josbaig et le SIVOM de la Vallée d'Aspe). Elles sont relativement stables. Il est à noter que les tarifs n'ont pas été changés depuis décembre 2019 alors que les coûts de fonctionnement du service ont augmenté (hausse des salaires, renouvellement et acquisition de matériels, coût des carburants,...).

Concernant la section d'investissement :

Après concertation des différents pôles de compétences, et priorisation des actions au regard des objectifs visés (1. Sécurité - hygiène, 2. Environnement - sobriété énergétique), le pôle Technique et Environnement propose au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
122	Services techniques	12 532.76 €	40 000 €		0
243	Réagencement locaux PTI	41 134.26 €	45 000 €		0
147	Aérodrome DGAC	20 808 €	50 000 €		0
237	Rénovation énergétique du Siège	68 739.45 €		170 295 €	0
240	Amélioration performance énergétique de la médiathèque	75 809.76 €	30 000 €		24 000 €
248	Etude globale des locaux administratifs de la CCHB		45 000 €		0
251	Amélioration du patrimoine bâti	19 389.79 €	69 800 €		0
Opération pour compte de tiers (nature 458161)	Cité administrative	47 862 €	323 264 €	102 225 €	0
	Total travaux plans de sobriété		193 800 €		10 606.00
51241ILOT	Ilot Mômes	27 091.89 €	16 500 €		0
51241CRECH	Crèche Crech'ndo		35 000 €		10 000 €
51241ECOLE	Ecoles		1 500 €		0
51241MAIS	Maison pour tous		48 000 €		0
51241FEN	Château FENART		3 300 €		0
51241SIEGE	Siège		19 000 €		0
51241BEDAT	Villa Bedat	15 682.06	18 000 €		606 €
51241ECOM	Ecomusées		2 500 €		0
51241PIS	Piscine d'Oloron		50 000 €		0

Opération n°122 Services Techniques : Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements. En particulier en 2025, il sera fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Opération n°243 Réagencement locaux PTI : Alors que les services implantés au pôle technique intercommunal manquent de place (bureaux et salle de réunion), une surface importante, située en mezzanine, est actuellement inutilisable du fait d'un défaut d'étanchéité de la toiture et d'un manque de capacité de portance. Les crédits prévus dans cette opération doivent permettre de renforcer et d'aménager cet espace.

Opération n°147 Aérodrome DGAC : Lors de son audit en date du 19/07/2022, la DSAC a relevé de nombreux obstacles dans les trouées associées aux pistes. Une campagne d'élagage doit être réalisée suite au levé géomètre qui a permis de bien identifier les arbres concernés. Au budget 2025, il est prévu une prestation d'écologue pour diagnostiquer chaque arbre et définir les modalités techniques selon lesquelles chacun devra être traité (abattage pour recépage, balivage, pour élimination d'espèces indésirables, élagage pour adapter l'arbre aux contraintes...). Sont également prévus la réfection de la voie d'accès et le curage du fossé autour de la piste.

Opération 240 Amélioration performance énergétique de la médiathèque : Il s'agit de compléter les travaux réalisés en 2023 et 2024, par le passage d'éclairage en LED.

Opération 247 Amélioration de l'Ilot Mômes (inscrite dans le budget Politique Sociale) : Les équipements techniques de la crèche sont vétustes et ne répondent plus correctement aux besoins ni en termes de chauffage ni en termes de rafraîchissement. Le confort thermique est difficilement assuré et les pannes sont courantes. Une étude thermique a été réalisée en 2024 qui met en exergue l'intérêt d'une rénovation globale des dispositifs de chauffage et climatisation. Dès juin 2025, le réseau de chaleur urbain BOSC se substituera à la production de chaleur actuellement au gaz, tant pour le chauffage que pour la production d'ECS. Ensuite, le bureau d'études préconise un plan de travaux d'environ 400 K€ HT pour l'installation d'une ventilation mécanique double flux, d'une régulation du plancher chauffant, d'un groupe froid air / eau ou d'une pompe à chaleur réversible eau / eau, d'un équipement de gestion technique centralisé.

Ces investissements permettront de réduire les consommations énergétiques de la crèche Ilot mômes d'environ 40 à 50 % ce qui permettra de respecter les objectifs du décret tertiaire à l'horizon 2030 voire 2050.

Ces travaux CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) concernant tous les espaces, avant toute mise en œuvre qui contraindrait des réaménagements ultérieurs, il est apparu opportun d'étudier l'amélioration spatiale et fonctionnelle des espaces d'accueil des jeunes enfants. Ainsi, le budget 2025 prévoit la réalisation d'une étude de programmation visant la modernisation globale de la crèche.

Opération n°248 Etude globale des locaux administratifs de la CCHB : Sur cette opération, les crédits sont prévus pour permettre la réalisation de l'étude de « Programme d'amélioration des espaces de travail des pôles de la CCHB »

Opération n°251 Amélioration du patrimoine bâti : Il s'agit de pouvoir réaliser les investissements suivants :

- Crèche La Haut : Mise en conformité des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (1.5 K€)
- Crèche Ilot mômes / Relais Petite Enfance : Remplacement de la clôture de séparation avec les jardins des Castors (13 K€ votés en ouverture de crédit lors du conseil du 20/02/2025) + mise en place d'un store banne (4 K€)
- Crèche Poquetets : Modification des dortoirs dans le cadre du nouveau référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage (Arrêté du 31 août 2021) (4.5 K€).
- Crèche Grains de soleil : Remplacement du faux plafond qui ne tient pas (10 K€). Un sinistre en Dommage Ouvrage ayant été ouvert, une recette équivalente pourrait être reçue en section de fonctionnement dans le cas d'une conclusion d'expertise favorable.
- Maison pour tous de Saint Goin : Installation d'un bac à graisses (3 K€)
- Ecole de Saint Goin : Réfection à neuf du toit terrasse (10 K€) + déplacement du compteur gaz (3 K€)
- Fénart : Installation d'un dispositif de contrôle d'accès par badge à l'entrée de Fénart ainsi qu'à l'entrée de différentes zones (5K€)

- Siège : Dépose d'une cheminée (3 K€)
- L'Annexe (au siège) : Equipement en climatiseurs mobiles (1.5 K€)
- Villa Bedat : Réfection du plafond au niveau de la salle d'exposition permanente, suite à des infiltrations (10 K€)
- Aire de Féas : création d'un accès aux combles (1.3 K€)
- Bâtiment du pôle Economique : sécurisation du parking comprenant l'installation d'une barrière de contrôle d'accès (13 K€)

Nature 458161 - Cité administrative : Cette opération pour compte de tiers est réalisée pour le compte de la ville d'Oloron Sainte-Marie, dans le cadre du projet, validé par délibération du 10/04/2024, de regrouper dans l'aile « ancienne gendarmerie », les services intercommunaux des pôles Economie, Tourisme et Urbanisme. Il s'agit, en 2025, une fois que les autorisations d'urbanisme auront été obtenues, d'enclencher les travaux. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus sur plusieurs exercices comme suit :

En dépenses :

- Réalisé 2024 = 51 702 €
 - BP 2025 = 323 264 €
 - BP 2026 = 295 000 €
- Soit un total de 669 966 € TTC

En recettes :

- RAR 2024 = 102 225 €

Soit un total de 102 225 € TTC

Les opérations du PLAN DE SOBRIÉTÉ ont vocation à réduire notablement les consommations énergétiques des bâtiments traités pour agir contre le changement climatique (action du PCAET) :

- OP 51241ILOT - Crèche Ilot Mômes : Sont prévus cette année, le branchement au réseau de chaleur urbain et la mise en œuvre d'une gestion technique centralisée.
- OP 51241CRECH - Crèche Crech'ndo : Il s'agit de procéder au changement des systèmes de chauffage ; remplacement de la chaudière gaz par une PAC air / eau, et mise en place d'une installation photovoltaïque pour la production d'eau chaude sanitaire.
- OP 51241ECOLES : Il s'agit de passer les éclairages au LED dans les écoles d'Orin et de Géronce.
- OP 51241MAIS - Maison pour tous à Saint Goin : Ancienne salle polyvalente, le bâtiment est peu adapté à l'accueil des différents jeunes publics qui y sont accueillis. Outre les fonctionnalités insuffisantes, le confort d'usage n'est pas garanti (problématiques de thermie du bâtiment, de nuisances sonores entre les espaces, de manque de places, de manque de luminosité, etc). En outre, l'étage du bâtiment, qui est actuellement interdit d'accès pour cause de défaut de portance, représente une surface potentielle d'accueil importante s'il était renforcé et rénové. Dans ce cadre, le budget 2025 prévoit la réalisation d'un programme de modernisation du bâtiment incluant une étude d'audit énergétique et un diagnostic amiante (45 K€). Des travaux prioritaires seront mis en œuvre dès 2025 ; il s'agit du passer à l'éclairage LED et de remplacer une porte endommagée (menuiserie extérieure) (3 K€).
- OP 51241FEN - Château FENART : Un audit énergétique sera réalisé en 2025 pour mettre en exergue les leviers de diminution des consommations en énergie dans un bâtiment chauffé aujourd'hui à l'électricité (chauffages autonomes à inertie).
- OP 51241SIEGE : Il s'agit de prévoir les crédits suffisants pour permettre le branchement au réseau de chaleur urbain (16 K€) le passage des éclairages au LED sur le 3ème étage du bâtiment qui n'a pas été traité dans le cadre des travaux 2023-2024 (2 K€).
- OP 51241BEDAT - Villa Bedat : Il s'agit de procéder à l'isolation des combles (par soufflage de ouate de cellulose), de mettre en place un dispositif de gestion / régulation

de type synco (11K€) et d'améliorer la distribution (soufflage de l'air chauffé / refroidi) au niveau de la banque d'accueil (4K€).

- OP 51241ECOMUSEES – Ecomusées : Il s'agit de remplacer une dizaine de radiateurs électriques par des modèles plus performants.
- OP 51241PIS - Piscine d'Oloron : Le budget proposé pour 2025 correspond aux travaux à réaliser sur le réseau secondaire pour permettre le branchement au réseau de chaleur urbain BOSC.

2. Piscines :

Le service intercommunal des Piscines, avec ses 2 équipements (centre aquatique ouvert toute l'année à Oloron Sainte-Marie, et piscine estivale ouverte 4 mois/an à Lanne-en-Barétous), s'inscrit principalement dans une politique de sécurité et de santé publique par le « savoir nager ».

Les piscines permettent également une natation de loisirs et ludique : détente aquatique et panel d'activités sont proposés. En particulier, la saison estivale doit permettre de remplir le rôle social et intergénérationnel de tout édifice et service public.

Le service Piscines est chargé de la gestion des équipements dans toutes leurs composantes :

- Pédagogique (encadrement, leçon...)
- Gestion technique (ouverture, température et qualité de l'eau, exploitation technique de nettoyage, d'entretien et de maintenance...)
- Gestion administrative et financière (partenariats, contrats, conventions, budget, régie...).

Il compte 11 agents permanents et plusieurs saisonniers en période estivale :

- 1 directeur à mi-temps et 1 assistante de direction à mi-temps
- 4 Maîtres-nageurs Sauveteurs (MNS)
- 2 agents d'accueil et entretien
- 3 agents techniques de maintenance (dont 1 en temps partagé avec le service technique opérationnel)
- Des renforts saisonniers sur tous les postes MNS, accueil/entretien et maintenance, pour permettre le fonctionnement des piscines en mode estival.

Concernant la section de fonctionnement :

Les écarts notables entre le CFU 2024 et le BP 2025 sont les suivants :

- 60611 (eau) piscine de Lanne : -6.6K€ (-50%) car 2 années de consommation d'eau ont été payées en 2024.

- 60612 (énergie) piscine d'Oloron : +17K€ environ (+11%) en grande partie dû à des dysfonctionnements techniques au niveau du chauffage de l'eau des bassins, et aux difficultés à identifier les causes et à remédier aux problèmes. Il est à noter également la reprise des séances « bébés nageurs » tous les samedis matin hors vacances scolaires depuis la rentrée de septembre 2024, activité dont la fréquence avait été réduite à un samedi sur deux dans le plan de sobriété pour la saison 2023-2024.

Des mesures du plan de sobriété adopté fin 2022 perdurent :

- Abaissement de la température de l'eau à 27°C au lieu de 28°C (31°C au lieu de 32 °C pour les créneaux Enfants d'eau "Bébés nageurs") ;
- Piscine d'Oloron fermée le dimanche matin sauf l'été ;
- Période estivale à Lanne réduite à 18 semaines au lieu de 20.

- 60612 (énergie) piscine de Lanne : La différence entre le CA 2024 (9.7 K€) et le BP 2025 (15 K€) tient à une régulation sur la facturation 2023. En effet, du fait du bouclier tarifaire de l'Etat,

la CCHB a bénéficié en 2024 d'une réduction de facture de 4 551 €. Le montant réel des dépenses énergétiques pour la piscine de Lanne en 2024 est de 14 284 € TTC)

-6156 (maintenances) : + 4.3 K€ (+49%) sur la partie des contrôles réglementaires, contrat d'exploitation CVC et autres contrats gérés par les ST.

- 60624 (produits de traitement de l'eau) : piscine Oloron (CA=BP=24K€) + piscine Lanne (CA 6.4K€ < BP 8K€). Le prévisionnel 2025 considère l'augmentation régulière des prix des produits de traitement au chlore mais ne tient pas compte du passage souhaitable au sel qui serait bien moins couteux dans le fonctionnement (-12K€ pour Oloron, et -4.5K€ pour LanNe). Les montants nécessaires à ce changement de procédé sont prévus en section d'investissement. La rentabilité serait atteinte en 6 ans pour la piscine d'Oloron et un peu moins de 8 ans à Lanne (la piscine n'étant ouverte qu'un tiers de l'année).

- 6232 (fêtes et cérémonies) : Afin de tenter de redynamiser les équipements, d'attirer davantage de public et d'augmenter ainsi les recettes, le programme d'animations 2025 tiendra compte des succès et des échecs du programme 2024.

- Concernant les recettes, la globalité des tarifs a été modifiée dans le courant de l'année 2024 ; au démarrage de la saison estivale 2024 pour les entrées « tout public », au démarrage de l'année scolaire 2024-2025 en ce qui concerne la mise à disposition des bassins aux associations et autres structures. Le BP 2025 en tient compte tout en misant sur un nombre d'entrées stable par rapport à 2024.

Concernant la section d'investissement :

Le pôle propose au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	RAR 2024 DEPENSES	BP 2025 DEPENSES	RAR 2024 RECETTES	BP 2025 RECETTES
105	Piscines	12 465.48 €	23 000 €		0
142	Modernisation de la piscine d'Oloron	12 874.94 €	109 500 €		0
252	Modernisation de la piscine de Lanne		37 000 €		0

Opération n°105 Piscines : Il s'agit d'investissements courants en petits matériels et équipements.

Opération n°142 Modernisation de la piscine d'Oloron : Il s'agit en premier lieu de remplacer le système de traitement de l'eau actuel, au chlore, par un électrolyseur au sel qui est plus écologique, moins irritant (qualité de l'eau et de l'air améliorée), et plus économique dans le temps (cf temps de retour sur investissement susmentionné). Le montant de cet investissement s'élève à près de 75 K€ TTC.

Est également prévu la mise en place d'un liner au niveau du bassin tampon, pour ~14.5 K€. Une fuite d'eau du bassin tampon a été détectée fin 2024 qui rend cette dépense indispensable. Ce défaut est probablement une des causes de nos difficultés à conserver une température satisfaisante de l'eau et se traduit par des surconsommations en énergies.

D'autres améliorations sont prévues telles que le remplacement de la haie végétale ancienne et abimée par une clôture bois, des changements de pompes, vannes, ...

Opération n°252 Modernisation de la piscine de Lanne : Il s'agit essentiellement de remplacer le système de traitement de l'eau actuel, au chlore, par un électrolyseur au sel. Outre les avantages précédemment cités pour Oloron, ce changement permettrait sur Lanne de supprimer le danger actuel induit par le stockage de produits dangereux sous l'école.

3. Service Environnement :

Composé d'une agente secondée par une alternante (suite au non remplacement en 2022 du chargé mission TEPOS), le service « Protection et mise en valeur de l'Environnement » pilote le Plan Climat du Haut-Béarn :

- Animation territoriale et interne ;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Maitrise d'ouvrage ou assistance à maitrise d'ouvrage d'actions du PCAET ;
- Travaille de manière transversale à l'intégration des enjeux du PCAET dans les outils stratégiques du Haut-Béarn.

En tant que coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la CCHB alloue une partie de son budget au développement d'outils de communication et de sensibilisation, et à l'animation des programmes d'actions en lien avec la transition énergétique.

L'année 2025 sera marquée par l'évaluation à mi-parcours du PCAET, visant à dresser un bilan factuel de l'avancement des actions. Cette évaluation permettra d'ajuster les priorités et les ressources, si nécessaire.

Les actions à poursuivre en 2025 incluent :

- La promotion des outils de communication réalisés en 2024 et la réalisation de nouvelles actions de sensibilisation pour mobiliser autour des enjeux du développement durable ;
- La proposition d'une feuille de route pour la « solarisation » à l'échelle intercommunale ;
- La participation à la stratégie d'élaboration du Plan Intercommunal de Communication sur la Transition Énergétique (PICS), avec désignation d'un pilote et des moyens associés.

4. Rivières

Le budget « rivières » correspond à l'exercice de la compétence GEMAPI. Les dépenses sont nos contributions aux deux syndicats compétents sur le territoire du Haut-Béarn. Les recettes sont issues de la taxe GEMAPI. Comme prévu par le législateur, ce budget est à l'équilibre sur la globalité des exercices budgétaires depuis que la taxe GEMAPI a été instaurée, soit depuis 2019.

5. SICTOM (Budget annexe) :

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) dispose de 35 agents techniques et 6 agents administratifs pour assurer la gestion des déchets comme suit :

- Prévention de la production des déchets,
- Collecte des ordures ménagères et collecte sélective (emballages, journaux) en régie, et soit en porte à porte soit en point de regroupement,

- Collecte du verre assurée par un prestataire privé, en point d'apport volontaire,
- 8 déchèteries (gardiennage en régie).

En tant que **Service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers (SPPGDM)**, le SICTOM s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi TEPCV et de ses grandes orientations en matière de réduction de la quantité de déchets produits (notamment par la promotion du réemploi et la réduction des déchets à la source), de valorisation des flux de déchets recyclables et de maîtrise des coûts.

Pour rappel, le Conseil Communautaire a approuvé en 2022 les deux axes principaux de la feuille de route qui est désormais mise en oeuvre par le service :

- Délibération du 19 mai 2022 : adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Axes	Actions phares
Réduire les déchets verts et les bio-déchets	Développer le compostage individuel
	Développer le compostage partagé
	Développer le compostage autonome en établissement
	Promouvoir le broyage des déchets ligneux et favoriser les dons de broyat
Promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits	Promouvoir les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
	Promouvoir la zone de réemploi et soutenir la création de recyclerie(s)
	Promouvoir le réemploi des déchets de la déconstruction
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagner et développer dans la restauration collective
	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire au plan domestique
	Accompagner les restaurateurs et commerces des métiers de bouche
Réduire les déchets des activités économiques	Accompagner les entreprises et développer les pratiques de prévention
	Accompagner les organisateurs et les exposants des marchés
Promouvoir la consommation responsable	Renforcer le dispositif "Stop Pub"
	Diffuser les outils et les bonnes pratiques en matière de consommation responsable
	Manifestations éco-responsables
	Développer des foyers "zéro déchet"

- Délibération du 3 décembre 2022 complétée par la délibération du 23 mai 2024 : adoption d'un plan d'action pour l'harmonisation, l'optimisation et le financement du SPPGDM (suite à l'étude diagnostique menée à compter de fin 2021 avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés).

Type de collecte des déchets ménagers	Porte à porte dans les parties agglomérées et accessibles aux BOM 12 tonnes. Colonnes aériennes ou semi-enterrées pour les autres secteurs. Points d'apport volontaire dans l'hyper centre d'Oloron. Doter les équipements de dispositifs d'identification compatibles avec la mise en place ultérieure d'une tarification incitative
Réduction des fréquences de collecte en porte à porte	Ramassage OM / ramassage des emballages et papiers, tous les 15 jours en alternance (bac vert/bac jaune)
Gestion des biodéchets	Equiper tous les foyers pavillonnaires de composteurs individuels. Proposer la mise en place de composteurs partagés où le compostage individuel n'est pas envisageable et des points d'apport volontaire (avec identification) pour Oloron centre.

Mise en conformité des déchèteries	Installer des dispositifs anti-chute, créer des quais, voire reconstruire complètement des déchèteries sur site ou sur un autre terrain. Augmenter l'ouverture des sites pour que chaque déchèterie bénéficie d'au moins 3 demi-journées d'accueil au public.
Plan de communication / Création d'un fichier d'usagers	Déployer une communication en porte à porte pour identifier les bacs de collecte (installation d'une puce), promouvoir le compostage des biodéchets et le tri à la source des emballages/papiers. Créer un fichier « usagers » pour suivre l'évolution de la production des déchets au fil des ans et apporter une communication individualisée adaptée.
Impact financier	Augmenter les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction de la réalité des coûts et pour l'équilibre du budget.

Dans ce cadre, l'année 2025 sera marquée par la finalisation des évolutions du service de collecte avec, comme en 2024, l'acquisition et l'installation de nouveaux matériels de pré-collecte (bacs, colonnes aériennes, semi-enterrées...). Le service s'équippa de 2 camions grue (location avant achat) pour assurer une partie de la collecte des Points d'Apport Volontaire en régie, à moindre coût que si elle était déléguée à un prestataire.

Le plan de gestion des biodéchets sera poursuivi avec de nouvelles dotations de composteurs individuels, ainsi que le déploiement, suivi et accompagnement d'équipements partagés ou professionnels. Outre les sessions de formation au compostage qui sont proposées depuis des années (format de 2h), les usagers bénéficient désormais depuis ce début d'année 2025 d'une vidéo d'information (sur le montage et l'utilisation des composteurs) disponible sur le site du SICTOM.

Concernant les déchèteries, l'analyse des situations doit se poursuivre pour permettre de déterminer les actions à mener pour la mise en conformité et l'optimisation du réseau de déchèteries, et définir les montants à prévoir à court terme tant en investissement qu'en fonctionnement. Depuis le diagnostic initial mené avec l'accompagnement du cabinet Terroirs et Communautés en 2021, les études complémentaires ont mis en avant la nécessité de reconstruire en les déplaçant les déchèteries d'Aramits, Gabarn et Soeix, de reconfigurer Aren, et d'agrandir Ledeuix, Lasseube et Lanneretonne. A ce stade, le montant estimé des travaux à prévoir s'élève à 5 millions d'euros.

Concernant la communication et la sensibilisation aux bons gestes, outre la mise en œuvre du PLPDM, le service a pour objectif en 2025 de mener l'enquête en porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier « usagers ». A cette fin, trois nouveaux ambassadeurs du tri ont rejoint le service ce début d'année.

Le budget annexe 2025 du SICTOM s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 6 100 000 €**
- **Section d'investissement : 3 850 000 €**

I – Section de Fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CFU 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	3 114 111,92 €	3 156 461,11 €
012 - Charges de personnel	2 021 201,15 €	2 152 800 €

65 - Charges de gestion courante	65 520,09 €	66 105 €
66 - Charges financières	28 052,58 €	106 590,13 €
67 - Charges exceptionnelles	10 455,16 €	10 000 €
68 - Dotations aux Provisions	267,67 €	500 €
022 - Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles	5 239 608,57 €	5 492 456,24 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	346 827,86 €	607 543,76 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté		
023 - Virement à la section d'investissement		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 586 436,43 €	6 100 000 €

Le chapitre 011 représente en majorité les dépenses liées à la collecte et aux traitements des produits issus des déchèteries et de la collecte sur notre territoire. Malgré des prévisions de baisse des déchets à traiter par incinération ou enfouissement (grâce au déploiement du compostage des biodéchets et la mise en place de nouvelles filières de tri dans les déchèteries), le montant prévu est supérieur au CFU 2024. Cela est lié aux frais de location de camions grue (dans un premier temps, avant achat) pour la reprise de la collecte en régie.

Le chapitre 012 représente les frais de personnel. L'augmentation est liée à l'évolution classique des cotisations ou avancements et tient compte du recrutement de 3 Ambassadeurs du Tri pour la campagne de communication en porte à porte en 2025.

Le chapitre 65 correspond aux acomptes de fonctionnement versés à Valor Béarn (article 655481) et aux créances éteintes (articles 6542).

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des investissements antérieurs et ceux proposés au BP 2025. La hausse est liée en grande partie au déploiement des équipements de pré-collecte (acquisition de colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées) ainsi qu'à l'acquisition de véhicules de collecte.

B) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre	CFU 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges	27 625,37 €	20 000 €
70 - Produits des services	467 301,55 €	531 700 €
73 - Impôts et taxes	4 216 246 €	4 466 364,07 €
74 - Dotations et participations	796 465,34 €	941 046,24 €
75 - Autres produits gestion courante	2 438,08 €	0.00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0.00
Total recettes réelles	5 510 076,34 €	5 959 110,31 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		102 385,97 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 688,86 €	38 503,72 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 528 765,20 €	6 100 00 €

Le chapitre 70 représente en majorité les recettes de reprise de matériaux, de la redevance spéciale et de l'apport des Déchets Verts. La hausse est liée à la revalorisation des tarifs de la Redevance Spéciale pour les gros producteurs applicable au 1^{er} janvier 2025. Pour rappel, les tarifs votés par délibération du 20/12/2024 sont les suivants :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 0.0303 €/l (au lieu de 0.0231 €/l en 2024)
- Emballages et papiers : 0.0038 €/l (au lieu de 0.0031 €/l en 2024)

- Carton : 0.0077 €/l (au lieu de 0.0062 €/l en 2024).

Le travail mené sur ce point en 2024, par la commission Déchets, se poursuivra au cours de l'année 2025 pour déterminer le service proposé aux professionnels (publics / privés) en tenant compte de la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères.

Le chapitre 73 correspond à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La hausse prévue tient compte d'une évolution des bases fiscales, du report sur le taux réduit de TEOM des foyers qui passent de la zone de collecte en porte à porte à la zone de collecte en point d'apport volontaire, et de l'évolution des taux comme suit :

	Ancien taux	Nouvelle proposition
Stations d'altitude	12.00%	13.00%
Zone collecte Porte à porte	9.97%	10.77%
Zone collecte Point d'Apport Volontaire	8.97%	9.77%

Cette proposition de révision des taux, émise par la commission Déchets qui s'est réunie le 25 mars 2025, tient compte des besoins de recettes supplémentaires liés en grande partie aux investissements réalisés et permettant d'équilibrer le budget de fonctionnement et d'investissement 2025. **Il est important de souligner que les dépenses liées au projet de modernisation et de mise en conformité des déchèteries ne sont pas prises en compte.**

Le chapitre 74 représente les soutiens des éco-organismes notamment notre partenaire CITEO avec une augmentation prévue de 200 000 € par ce dernier grâce aux travaux de modernisation du Centre de Tri de Valor Béarn qui permettent, depuis le début de l'année, le tri et la valorisation de nouveaux plastiques.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions.

II – Section d'investissement

A) Les dépenses d'investissement

Op.	Opération individualisées	RAR 2024	Ouverture Crédits	Nouvelle proposition	BP 2025
23	Achat Mini Benne	366 060 €			366 060 €
24	Acquisitions Bennes OM			450 000 €	450 000 €
25	Travaux Classe III	236 760 €		30 000 €	266 760 €
34	Aménagements Déchetterie	17 175 €		31 800 €	48 975 €
36	Habillage PAV			0.00	
39	Plate-forme de compostage			30 000 €	30 000 €
41	Matériel Informatique	56 738,80 €		304 525,48 €	361 263.28 €
431	Points recyclages	224 372 €	70 000 €	1 220 000 €	1 514 372 €
47	Conteneurs dalles				
50	Acquisitions de terrains-bâtiments			100 000 €	100 000 €
51	Acquisitions de conteneurs	15 000 €		40 000 €	55 000 €
53	Etude décharge sauvage				
55	Matériel Déchetterie			100 000 €	100 000 €
57	Locaux SICTOM	2 336 €		38 200 €	40 536 €
58	Composteurs Individuels		60 000 €	50 000 €	110 000 €
59	Véhicules de service	35 000 €		20 000 €	55 000 €

631	Hangar SICTOM				
64	Matériel manutention			100 000 €	100 000 €
65	Signalétique				
66	Tri à la source				
68	Abris bacs – bio déchets				
Total Dépenses Opérations		953 441,80 €			3 627 966,28 €
	020 - Dépenses imprévues				
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section			38 033,72 €	38 033,72 €
	041 - Opérations patrimoniales				
	16 - Emprunts et dettes assimilées			184 000 €	184 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		953 441,80 €	130 000 €	2 766 558,20 €	3 850 000 €

Les dépenses des opérations d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions des colonnes semi-enterrées et à la création des points d'apports volontaires sur les Vallées d'Aspe et de Barétous, à l'acquisition de bennes Ordures Ménagères et à l'installation de matériels informatiques pour le contrôle d'accès et de sondes de télé-relève de remplissage dans les colonnes.

Sont également prévues les études préalables à la modernisation et à la mise en conformité du réseau de déchèteries qui doivent se poursuivre en 2025, pour proposer un plan pluriannuel d'investissement sur la période 2026-2030, au cours de l'automne 2025.

Enfin, il est à noter des dépenses d'investissement « récurrentes » au service à savoir l'achat de conteneurs et de composteurs.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements des subventions et le chapitre 16 au remboursement du capital de la dette.

B) Les recettes d'investissement

Op.	Opération individualisées	CFU 2024	BP 2025
	13-Subventions	23 172,50 €	266 083,66 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	280 994,48 €	421 231,64 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000 €	2 352 370,90 €
	021 - Virement à la section de fonctionnement		
	024 - Produits des cessions d'immobilisations		
	001-Excédent d'investissement reporté		202 770,04 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	346 827,86 €	607 543,76 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 650 994,84 €	3 850 000 €

Les recettes d'investissement sont représentées par l'emprunt contracté pour l'acquisition et l'installation des colonnes semi-enterrées mais également par le FCTVA perçu pour l'acquisition des bennes ordures ménagères et des colonnes.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

6. SPANC (Budget annexe) :

Le territoire compte près de 4400 assainissements non collectifs existants.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est constitué de 2 agents techniques à temps plein et 1 agent administratif en temps partagé (0.2 ETP).

Les techniciens assurent en moyenne chaque année :

- 400 contrôles de bon fonctionnement,
- 50 contrôles de bâtiment en vente,
- 60 contrôles de conception,
- 50 contrôles de travaux.

Le budget annexe 2025 du SPANC s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 130 000 €
- Section d'investissement : 13 000 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont liées aux missions de contrôle des installations existantes, neuves ou réhabilitées. Les redevances payées par les usagers au service rendu équilibrent le budget sur 9 ans (qui correspond à la fréquence du contrôle de bon fonctionnement, lequel est payé par tiers tous les 3 ans).

Le budget 2025 du SPANC tient compte des nouveaux tarifs votés par délibération du 20/12/2024, applicables depuis le 1er janvier 2025, à savoir (montants hors taxe):

- 180 € pour le contrôle de bon fonctionnement,
- 250 € pour le contrôle de bâtiment en vente,
- 150 € pour le contrôle de conception,
- 100 € pour le contrôle de travaux.

En section d'investissement, les principales dépenses sont liées à l'achat de matériels nécessaires aux missions de terrain.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 52 voix pour et 4 abstentions/nuls/blancs/non-participations (A. BERNOS, M-A. FOURNIER, E. MIQUEU et J. SARASOLA),

- **APPROUVE** le programme des actions du pôle technique et de la politique environnementale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2025 du rapport n°64 et des rapports n°54 à 59,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé RV

Signé BU

Raymond VILLALBA

Bernard UTHURRY